



LES NOTES DE L'OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE AGRICOLE DANS LES DOM

NOTE N°4 : L'EVOLUTION DES SOUTIENS PUBLICS A L'AGRICULTURE ULTRA-MARINE ENTRE 2014 ET 2015

Alain BLOGOWSKI - Chargé de mission observatoire des outre-mer

Pour la seconde année consécutive, les données rassemblées par l'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM permettent d'estimer le montant de l'ensemble des soutiens publics dont a bénéficié le secteur agricole ultra-marin en 2015, et d'en analyser les principales évolutions (cf. encadré méthodologique pour plus de précisions).

Sur la base des informations disponibles à ce jour (cf. Tableau I ci-dessous) on peut ainsi estimer, pour la campagne 2015, le montant global de ces soutiens publics (communautaires, nationaux et régionaux) à un peu plus de 700 millions d'euros, soit 26 millions de plus qu'en 2014. Cette augmentation est intégralement liée à celle des aides versées dans le cadre des Programmes Régionaux de Développement Rural (+30,6 millions d'euros).

Tableau I : L'évolution des soutiens publics à l'économie agricole ultra-marine

<i>Millions d'euros</i>	2014	2015 (p)	Variation	Soit en %
POSEI	311,0	311,6	+ 0,6	0%
Développement rural ¹	145,3	175,9	+ 30,6	+ 21%
Autres soutiens publics	217,9	212,9	-5,0	-2%
TOTAL	674,2	700,5	+ 26,3	+ 4%

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

¹ Ces valeurs correspondent exclusivement au montant des aides attribuées dans le cadre des axes 1 et 2 des Programmes Régionaux de Développement Rural, à savoir celles visant à l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers et à l'aménagement de l'espace. Ne figurent donc pas, dans ce tableau, les aides attribuées dans le cadre des axes 3 et 4, à savoir celles visant à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et à la diversification de l'économie rurale, ou celles consacrées aux projets LEADER.

Les autres soutiens publics restent globalement stables en ce qui concerne ceux attribués dans le cadre du POSEI (Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer) et en légère baisse pour les autres.

S'agissant des aides versées dans le cadre du POSEI, un examen des données détaillées permet de constater (cf. Tableau II) que, globalement, les variations entre les deux campagnes sont, pour toutes les catégories de mesures, extrêmement limitées.

Tableau II : L'évolution des aides du POSEI

<i>Millions d'euros</i>	2014	2015 (p)	Variation
Mesures transversales	1,18	1,08	-0,10
Filière banane	127,30	127,37	0,07
Canne, sucre et rhum	74,73	74,74	0,01
• Dont aides au transport	9,85	9,85	0
• Dont maintien de l'activité sucrière	59,20	59,20	0
• Dont aide à la transformation	5,68	5,70	0,02
Diversification végétale	24,51	25,35	0,84
• Dont aides à la mise en marché	18,57	18,52	-0,05
Productions animales	57,19	56,64	-0,45
• Dont primes animales	15,62	15,23	-0,39
• Dont structuration de l'élevage	39,50	39,42	-0,08
RSA	26,09	26,46	0,37
Total POSEI	311,00	311,63	0,63

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Il n'en est pas de même pour les aides au titre du développement rural (cf. encadré n°II), aides pour lesquelles les sommes versées aux bénéficiaires des cinq départements ultra-marins passent de 167 à 242 millions d'euros entre 2014 et 2015, et de 145 à 176 millions pour les seules mesures qui figurent dans les axes 1 et 2 des plans régionaux (cf. Tableau III)². Pour mieux comprendre ces chiffres, rappelons que la courbe des paiements relatifs aux mesures de développement rural n'est pas linéaire. En effet, si peu de crédits sont dépensés lors de la première année de mise en œuvre du programme, l'inverse se produit en année de solde (2014 ou 2015 selon les départements). Ce phénomène est, notamment, à l'origine de la forte augmentation constatée pour la Réunion, sachant que l'inverse risque de se produire l'année

² Rappelons (cf. encadré méthodologique) que les données définitives relatives au paiement de certaines aides (MAEC, notamment) n'étant pas disponibles à l'heure de la rédaction de cette note, les valeurs qui figurent dans ces rubriques sont, provisoirement, celles de la campagne 2014.

prochaine, à savoir une forte baisse des paiements entre 2015 et 2016 (Cf. Tableau V ci-dessous).

Tableau III : L'évolution des aides au développement rural

<i>Millions d'euros</i>	2014	2015 (p)	Variation
TOTAL	166,673	241,843	75,170
• Dont axes 1 et 2	145,276	175,902	30,626
• Dont axes 3 et 4	21,397	65,941	44,544

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Enfin, pour les « autres soutiens publics » (Tableau IV), la baisse d'environ 5 millions d'euros constatée entre les deux campagnes est essentiellement liée aux moindres indemnités versées par le Fonds de secours. Rappelons que ces « aides » sont octroyées aux agriculteurs victimes de phénomènes climatiques d'une ampleur extrême (cyclones, pluies, sécheresse,) pour compenser une partie des pertes de récoltes directement imputables à ces calamités naturelles. Leurs montants dépendent donc, chaque année, de la fréquence et de l'ampleur de ces phénomènes climatiques extrêmes.

Tableau IV : L'évolution des « autres soutiens publics »

<i>Millions d'euros</i>	2014	2015 (p)	Variation
TOTAL	217,890	212,914	-4,976
• Dont aides nationales sucre	84,386	84,177	-0,209
• Dont défiscalisation rhums	103,058	103,779	0,721
• Dont allègements de cotisations sociales	11,280	11,764	0,484
• Dont Fonds de secours	8,048	4,201	-3,847
• Dont aides exemptées	4,376	2,243	-2,133

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

In fine (cf. Tableau V), ces différentes évolutions se traduisent par une nette augmentation des soutiens publics à l'agriculture à la Réunion et en Guadeloupe, mais à une baisse sensible en Guyane. Dans tous les cas, ces variations s'expliquent essentiellement par celles des aides au développement rural et, rappelons-le, par la transition entre les « anciens » et les « nouveaux » Programme Régionaux de Développement Rural.

Tableau V : L'évolution des soutiens publics par DOM

<i>Millions d'euros</i>	La Réunion	Martinique	Guyane	Guadeloupe	Mayotte	TOTAL
TOTAL	19,370	0,732	-6,051	13,396	0,990	26,280
Dont POSEI	0,453	0,758	0,059	-1,031	0,522	0,630
Dont Développement rural	26,700	-4,002	-5,960	13,888	0,000	30,626
Dont « autres soutiens publics »	- 7,783	3,976	-0,150	0,539	0,468	-4,976

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, SSP, Ministère des Outre-mer et Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Traitements et calculs ODEADOM.

Pour les exercices à venir, il est d'ores et déjà acquis que les entreprises sucrières ultra-marines bénéficieront, à partir du 1^{er} octobre 2017, d'une aide annuelle supplémentaire de 38 millions d'euros afin d'adapter la filière « Canne-Sucre » des collectivités d'Outre-mer à la fin prochaine du régime des quotas sucriers prévue le 1^{er} octobre 2017.

S'agissant du régime de fiscalité réduite applicable aux rhums produits dans les DOM, une demande est actuellement instruite par la Commission pour augmenter le contingent de 120 000 à 144 000 HAP (hectolitres d'alcool pur). Si cette demande était acceptée, les soutiens publics pourraient donc (en cas de saturation du contingent) augmenter de 20,756 millions d'euros.

Note mise en ligne le 18 Août 2017

Encadré I : Quelques éléments de méthode

L'agriculture ultra-marine, au même titre que celle de la métropole, bénéficie chaque année d'importants soutiens de la part des pouvoirs publics. Ces derniers peuvent prendre différentes formes (aides directes aux producteurs, aides aux industriels, allègements de charges, fiscalité réduite, ...), leur gestion confiée à différents organismes (ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, ...) et l'origine des financements multiple (Union européenne, budget de l'Etat, collectivités locales, autres).

Afin de disposer d'une vision globale de ces actions, les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture et de l'INSEE présentent, chaque année, dans le cadre de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation, un bilan détaillé des concours publics à l'agriculture métropolitaine en « consolidant » l'ensemble des dépenses (ou pertes de recettes) relatives à ce secteur. C'est sur la base d'une méthodologie proche que ce travail de consolidation a été réalisé pour l'agriculture ultra-marine. A ce stade cinq territoires sont concernés : la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Mayotte.

Les concours (ou soutiens) publics à l'agriculture ultra-marine peuvent, schématiquement, être décomposés en trois grandes catégories : **ceux octroyés dans le cadre du POSEI** (Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité). Mis en place au niveau communautaire, ce programme décline le premier pilier de la politique agricole commune (PAC) dans les régions ultrapériphériques (RUP). **Ceux relevant de la politique européenne de développement rural**, politique qui vise à aider les régions rurales de l'Union européenne à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux du XXIème siècle. Souvent considérée comme le «second pilier» de la politique agricole commune (PAC), elle complète le régime de paiements directs aux agriculteurs et les mesures permettant de gérer les marchés agricoles (le «premier pilier»). Enfin, les **autres soutiens** qui, majoritairement financés par le budget national, prennent différentes formes : aides nationales aux exploitations agricoles ou aux industriels, soutien financier aux entreprises victimes de calamités naturelles, aides aux groupements de producteurs, régime de fiscalité réduite pour les rhums produits dans les DOM, allègements de cotisations sociales,

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que, les montants définitifs de certaines aides dues au titre de l'exercice 2015) n'étant pas disponibles à l'heure de la rédaction de cette note (MAEC, notamment), les valeurs qui figurent dans ces rubriques sont, provisoirement, celles de la campagne 2014. Elles seront actualisées dès que possible.

Encadré II : Les Programmes de Développement Rural

Chaque département d'outre-mer dispose de son propre Programme de Développement Rural (PDR), programmes mis en œuvre sur 7 ans, à savoir de 2007 à 2013 pour les « anciens », et de 2014 à 2020 pour les « nouveaux ».

L'aide communautaire à la mise en œuvre de ces programmes est financée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement de l'Espace Rural (FEADER), fonds dont les dotations pour les DOM sont passées de 654 millions d'euros pour la période 2007-2003, à 862 millions pour les années 2014-2020, soit une augmentation de plus de 200 millions d'euros (+32%).

Toute mobilisation des crédits communautaires appelle une contrepartie nationale et, la plupart du temps, l'utilisation de ressources propres. Les financements publics nationaux peuvent provenir de l'État, des collectivités territoriales et d'autres organismes publics. Le taux maximum d'aide publique varie selon les mesures entre 50 et 100%. Dans les DOM, la contrepartie FEADER peut être mobilisée dans la limite de 85% du montant total de l'aide publique.